

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 — 1150 BRUXELLES

Service des Soins de Santé

Circulaire O.A. n° 90/324

Bruxelles, le 5 Décembre 1990

62/ 130

63/ 121

Objet : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

Les instructions précitées doivent être adaptées afin de tenir compte de la nouvelle convention type de rééducation fonctionnelle pour assistance ventilatoire mécanique chronique à domicile.

Document C : C 8.

Code comptable : 885 (5-7-9) assistance ventilatoire mécanique chronique à domicile.

Dépenses, nombre de cas (= nombre de montants mensuels).

Document N 88

pseudo-numéro de code de la nomenclature

772553 ventilation continue

772575 ventilation continue enrichie par de l'oxygène au moyen d'un concentrateur d'oxygène

772590 ventilation continue enrichie par de l'oxygène liquide

772612 ventilation discontinue

772634 ventilation discontinue enrichie par de l'oxygène au moyen d'un concentrateur d'oxygène

772656 ventilation discontinue enrichie par de l'oxygène liquide

772671 ventilation nature par trachéotomie

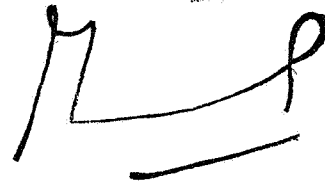
772693 ventilation nature par voie endo nasale

772715 traitement par pression positive continue par voie nasale pendant le sommeil

772730 ventilation nature par pression négative périthoracique

Dépenses, nombre de cas (= nombre de montants mensuels).

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line and a loop at the end.

R. VAN DEN HEUVEL.